

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 26 janvier 2026 en mairie

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – MERLEAU Roland - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Michael BIRNER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

ABSENTS : Roxane PERRET

1) Nomination secrétaire de séance

Evelyne MARTIN est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025

(Pièce n°2)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) Crédits anticipés investissements 2026 : ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2026 :

M. Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la **LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V)**) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

M. Le Maire précise que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (20, 204, 21, 23, 27) était de **1 819 460,72 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour un montant de **283 945,35 €** (le montant maximum étant de 454 865,18 € soit 25 % de 1 819 460,72 €).

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2026 au titre du budget 2026, selon la ventilation présentée ci-dessous :

Chapitre	Compte	BP 2025	1/4 des crédits votés 2025	Ouverture anticipée 2026	Détails
20 - Immobilisations incorporelles		87 720,44 €	21 930,11 €	19 561,11 €	
	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	62 244,44 €	15 561,11 €	15 561,11 €	Honoraires MO opération "réhabilitation de la Grange à Pont
	2051 - Concessions et droits similaires	25 476,00 €	6 369,00 €	4 000,00 €	Changement de Logiciel Finances Berger Levraut et solde logiciel état civil
	Dont opération 229 article 203	46 376,46 €	11 594,12 €	11 594,12 €	
21 - Immobilisations corporelles		609 007,50 €	152 251,88 €	114 384,24 €	
	2111 - Terrains nus	42 200,00 €	10 550,00 €	0,00 €	
	2131 - Constructions bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	2132 - Constructions bâtiments privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	2135 - Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	131 500,00 €	32 875,00 €	32 875,00 €	Réfection toitures maisons rue de la Lilette ; changement des luminaires néons en LED ; Installation de 2 portes coupe-feu écoles ; Changement d'une chaudière centre technique Municipal
	2151 - Réseaux de voirie	16 615,20 €	4 153,80 €	4 153,80 €	Travaux d'aménagement chemin, barrières
	2152 - Installations de voirie	206 000,00 €	51 500,00 €	30 000,00 €	Réfection chemin des renardes,
	2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 359,20 €	4 339,80 €	4 339,80 €	Matériel incendie pour les pompiers
	2157 - Matériel et outillage technique	57 841,95 €	14 460,49 €	14 460,49 €	Achat de matériels service techniques
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	46 000,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	Achats de blocs béton Vigipirate, remplacements des extincteurs identifiés
	2183 - Matériel informatique	5 374,17 €	1 343,54 €	1 343,54 €	Ordinateurs agents commandés
	2184 - Matériel de bureau et mobilier	55 270,55 €	13 817,64 €	8 000,00 €	Achat de 10 tables et 20 bancs pour les manifestations, Etagère pour mangas et remplacement bacs plastiques cassés
	2188 - Autres immobilisations corporelles	30 846,43 €	7 711,61 €	7 711,61 €	Renouvellement visseuse, débroussailleuse, tondeuse, broyeur

23 - Immobilisations en cours		1 122 732,78 €	280 683,20 €	150 000,00 €	
	231 - Immobilisations corporelles en cours	1 122 732,78 €	280 683,20 €	150 000,00 €	Début travaux parking P+R et travaux de réhabilitation Grange à Pont (des situations en attente de paiement)
	Dont opération 229	928 239,03 €	232 059,76 €	100 000,00 €	
TOTAL		1 819 460,72 €	454 865,18 €	283 945,35 €	

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur l'ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2026, selon la ventilation présentée ci-dessus et dont le total est inférieur au plafond autorisé de **283 945,35 € TTC**.

4) Informations communautaires

5) Informations communales

Information Donata ROTH : la commission scolaire a travaillé sur la mise en place d'une charte de bonne conduite pour les enfants. Celle-ci sera validée lors de la prochaine commission scolaire prévue le 24 février à 18h30. Il sera alors décidé si elle doit être mise en place dès maintenant ou attendre la rentrée de septembre prochain.

Un conseil d'école est prévu le 03 février prochain à 18h30. Il est proposé durant ce temps de se réunir par groupe pour travailler les sujets suivants : le climat scolaire, la communication école- famille, la co- éducation.

Les élus ne participeront pas à ce groupe de travail qui semble plus un travail interne aux écoles.

Information Emeline HEDRICH : La boîte de retour des livres a été installée devant la mairie, afin de permettre de déposer les livres pendant les heures de fermeture. Ça marche bien et cela a permis de récupérer des livres empruntés depuis quelques mois. L'image proposée au-dessus était une option proposée par le fournisseur, mais celle-ci a été acceptée, car importante pour la destination de cette boîte et son design.

Information Dominique PORTEILLA-FOURNIER : la maison de santé accueille depuis le début de l'année une coordinatrice médicale, tous les matins, pour les deux médecins du département. Elle a déjà fait beaucoup de choses : affiches, accueil des patients et renseignements. Néanmoins, elle est toujours en attente des accès aux logiciels du département. Le projet de remplacement des médecins est annulé, le département ne souhaite plus attribuer de médecin pour la maison de santé de Versonnex.

Information Cyrille ROBERT : recherche d'un nouveau locataire-gérant pour l'épicerie, le projet de publication à la CCI est en cours. Nous devons renvoyer le document complété, ils ne peuvent pas utiliser le cahier des charges.

Information Patrick HEIDELBERGER : a assisté à la commission de l'aménagement à l'agglo. Quelques questions posées.

Information Marie-Anne SOLETTI : le budget sera voté au prochain conseil municipal le lundi 02 mars 2026.

Information Evelyne MARTIN : la commission sociale de l'agglo a été annulée.

Organisation du loto pour les aînés le 10 mars, nous recherchons des lots. Prochain goûter le 24 février : après-midi crêpes.

Foyer de Lucie la cuisine est installée la semaine du 05 février prochain, il manque un frigidaire.

6) Informations diverses

Information Cyrille ROBERT : a participé au festival « Les bulles s'éclatent » à Saint-Genis-Pouilly les 24 et 25 janvier dernier. A rencontré une auteure qui a écrit « comment ça se passe dans une mairie ». Elle s'est inspirée de la région, a rencontré l'équipe municipale de Prévessin. Elle habite Ornex. Elle a également écrit un livre sur « les présidentielles ».

Il serait intéressant qu'elle soit présente au prochain thé littéraire. Contact à prendre. Emeline s'en charge.

Les vœux de l'agglo sont vendredi 30 janvier. M. Le Maire, Patrick et Dominique y seront.

Le prochain conseil municipal est le lundi 02 mars à 19h00.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire

M. Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance

Mme Evelyne MARTIN

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme Evelyne MARTIN, is written over the text.